



DELIBERATION : N° 2021/61

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Mise en place chantier jeunes 16 – 18 ans

Convocation du : 17 septembre 2021

Nombre de Membres en exercice :19

Le 22 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Frédéric LAHACHE, Maire.

Rendue exécutoire de plein droit le 23 septembre 2021 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Frédéric LAHACHE, Karine DE MACEDO , Henri CHOURRE, Daniel ZOLLI, Stéphane CHARPENTIER, Isabelle SCHULTZ, Karine BEAUX, Antoine COTTIN, Mathilde BILBAUT, Sibille RODRIGUES, David GAILLARD, Bernard GENSSLER, Nicole HAAS, Olivier SFORZI, Anne-Laure DANIE.

Etaient Absents excusés : Jean-Michel MOULIS donne pouvoir à Stéphane CHARPENTIER, Céline MENQUET donne pouvoir à Mathilde BILBAUT, Béatrice FLAIG donne pouvoir à Karine DE MACEDO, Christelle ANERE donne pouvoir à Daniel ZOLLI.

Etaient absents : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de Séance : Nicole HAAS

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102973-20210922-2021_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU Mercredi 22 Septembre 2021

Monsieur le Maire informe que la commune de Lévig-nac-sur-Save souhaite lancer des « chantiers jeunes » à compter de cette année 2021 à l'occasion des vacances scolaires listées ci-dessous :

- TOUSSAINT
- FEVRIER
- PAQUES
- ETE

Sur chaque période vacances scolaires, des jeunes de 16 à 18 ans, seront accueillis et encadrés par un agent de la mairie pour effectuer différents travaux.

Le contrat « chantier jeunes » s'effectue sur une semaine, à raison de 30 heures réparties sur 4 ou 5 jours. L'indemnité proposée sera de 150.00 euros par semaine et par jeune.

La gestion des dossiers et des candidats est faite par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

Décide de mettre en place le « chantier jeunes »

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 22 septembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Frédéric LAHACHE

A blue circular stamp of the Municipality of Lévig-nac-sur-Save is visible. The stamp contains the text 'Mairie de Lévig-nac-sur-Save' around the perimeter and 'R.F.' in the center. A black ink signature is written over the stamp.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102973-20210922-2021_61-DE